

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain SOUVRAIN, Maire

Date de convocation : 07/12/2020

**PRESENTS** : MM(es) Alain SOUVRAIN, Virginie RENO, Raphaël GUILLOT, Jean-Pierre REBOURS, Sébastien BIETT, Anne CHESNESEC, Michel DUFOUR, Laurent LAROCHE, Myriam LELONG, Baptiste MALLANGEAU, Anne PRIGENT et Evelyne SERREAU ;

**ABSENT(ES) EXCUSE(ES)** : Philippe HUE

**PROCURATION(S)** : Philippe HUE à Alain SOUVRAIN

Mme Anne CHESNESEC a été nommée secrétaire.

## **D 72-2020**

### **Travaux de restauration de l'école publique Demande complémentaire de Subvention : DSIL**

M. le Maire rappelle la délibération n°63-2020 du 08/10/2020 portant demande de subventions pour soutenir financièrement la réalisation des travaux de restauration de l'école publique.

Il informe les conseillers qu'il est également possible de demander une aide complémentaire servie par la Préfecture : la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui comprend une nouvelle priorité – la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires.

M. le Maire rappelle que l'enveloppe globale des dépenses est estimée à 200 000.00 € HT (divers et imprévus compris) : 1<sup>ère</sup> tranche en 2021 : 135 000.00 € HT et 2<sup>ème</sup> tranche en 2022 : 65 000.00 € HT

Et propose de solliciter l'octroi d'une aide dans le cadre de la DSIL.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

\* décide de solliciter l'octroi de la DSIL 2021 pour les travaux de restauration de l'école publique,

## **D 73-2020**

### **Indemnité de gardiennage de l'église pour 2020 et 2021**

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire du 7 mars 2019, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent en 2020 et en 2021 à celui applicable en 2019, et sur proposition de Monsieur le Maire,

*le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ Fixe respectivement à 120,97 € le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église allouée à la paroisse de Selommes au titre de l'exercice 2020 et au titre de l'exercice 2021.

## **D 74-2020**

### **Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois**

Vu les nouveaux statuts proposés par le Syndicat Mixte du Pays Vendômois (cf annexe 1),

Le maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois tels que proposées.

*le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 12 voix pour et 1 abstention,*

Approuve les modifications des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

### **Questions diverses :**

- Le repas de cantine préparé pour Noël sera offert aux instituteurs et ATSEM des 2 écoles.
- Les colis de Noël pour les Aînés seront distribués à partir du 12 décembre 2020.
- Boîte à livres : réflexion des élus sur le modèle le plus approprié.
- Report de la mise en place du marché de producteurs locaux au printemps 2021.